

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Le 10 Avril 2015 à 18H35 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la salle Léon Masson.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif :

Présents :

Monsieur Philippe ARDHUIN, Monsieur Christian ARNAUD, Madame Marie-France BEISSON, Monsieur Michel BOISRAME, Monsieur Robert CANAMAS, Madame Isabelle CAUET, Monsieur Philippe CHANTRAINE, Monsieur Jean-Marc CHIANEA, Madame Chantal DURIAUX, Monsieur Dominique FERREN, Madame Yvonne FORNÁSIER, Monsieur Gérard FRANCONI, Madame Anna GAGLIARDI, Monsieur Bruno GERRARA, Monsieur Michel KASMAREC, Monsieur Jean LE PESQ, Monsieur Jérémy PASTORE, Madame Sylvie PIQUENOT, Madame Paule RANUCCI, Madame Claudine SEGURA, Madame Violette STISSI, Madame Marie-Claire TARDY, Madame Sylvie YEROUNIAN, Monsieur Gilbert ZUNINO.

Procurations :

Monsieur Léonard BALDOCCHI donne procuration à Monsieur Michel KASMAREC,
Madame Graziella CACAVELLI donne procuration à Madame Claudine SEGURA
Monsieur Jean-Pierre PERRIER donne procuration à Madame Violette STISSI,
Madame Dominique VALERA donne procuration Monsieur Jean LE PESQ

Madame Laurie GIUSFREDI-NOCETTI absente

24 présents, 4 procurations, 1 absent

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut préalablement délibérer.

Monsieur le Maire : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire : Désignation du secrétaire de séance.

Madame Sylvie YEROUNIAN

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Sylvie PIQUENOT : Je voudrais faire une petite intervention, je vous remercie. Cela concerne le dernier Conseil Municipal sur deux points qui ont fait débat. Vous vous êtes appuyé sur deux documents qui étaient censés nous apporter des éléments de réponse irréfutable. Le premier sujet concernait l'étude de la déviation pour lequel, vous nous avez sorti une page du PLU en affirmant haut et fort que c'était un projet que nous avons porté. C'était le PLU que nous avons lancé, mais ce n'était pas notre projet. Vous avez sorti du PLU la copie d'un scénario qui a été pris au milieu de 6 variantes qui n'ont pas été, au moins pour cinq

d'entre elles, retenues contrairement à ce que vous disiez. Si vous aviez poussé la lecture jusqu'à la page 183 du rapport, je n'en doute pas, vous auriez trouvé les orientations retenues pour la réorganisation du réseau routier dans lequel, le petit chemin de Bouc n'apparaît plus du tout. C'est une solution et orientation opposée dans le cadre du PLU. Cela a été écarté, Monsieur CHANTRAINE vous le savez aussi.

Le deuxième point concernait l'abandon du projet BEDOUFFE que vous avez, encore une fois, attribué à la majorité précédente en vous appuyant sur les termes d'un courrier de Monsieur BOYER, courrier que vous avez sorti devant le Conseil Municipal et que vous avez sans doute mal lu puisque les termes du courrier sont exactement l'inverse de ce que vous avez dit. Je vais vous lire les termes du courrier :
...L'abandon de la première version du projet relative aux logements sociaux n'est pas imputable à la commune de Simiane Collongue. Dès lors, 13 HABITAT ne saurait nous faire supporter la précarité des frais d'études pour le projet des logements sociaux.

Je voulais juste dire ça, il n'y a rien de plus à dire, si ce n'est que j'ai l'impression que l'on a des débats stériles.

Monsieur le Maire : Juste une chose, 13 HABITAT nous l'impute.

Madame Sylvie PIQUENOT : Oui, mais le courrier c'est le responsable de « 13 HABITAT » qui a écrit ça. Clairement, ce projet n'était pas abandonné. Vous avez les éléments sur lesquels vous vous appuyez.

Monsieur le Maire : Le projet n'était pas abandonné. Fort de constater qu'il y avait un permis de construire. Lorsqu'on modifie la teneur du projet, on redépose un permis de construire. Forcément, si le permis de construire est tombé, c'est que le tout est abandonné autrement si vous voulez construire, que fait le bailleur, il pose un permis de construire.

Je vais vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été donnée par le Conseil Municipal : un seul marché a été signé. C'est celui du marché à bon de commandes pour les travaux de voirie de la commune de Simiane Collongue pour un montant de 22 313 € avec la Société Aixoise de Travaux Réseaux.

Je demande à ce qu'il y ait une modification de l'ordre du jour pour pouvoir regrouper les délibérations sur les comptes administratifs de la commune et les budgets annexes car je peux y participer et je dois sortir pour le vote. Ils ne sont pas dans un ordre chronologique, je vous demande la possibilité de changer l'ordre du jour. On va regrouper tous les votes des comptes administratifs.

Vous nous avez envoyé une lettre concernant la procédure qui ne serait pas conforme dans les conseils municipaux.

Je vous confirme que le déroulement du conseil municipal contrairement à vos propos et surtout aux articles que vous avez mis dans votre lettre est bien conforme au texte de lois.

Madame Marie-Claire TARDY : C'est la réponse à ce courrier que vous faites ?

Monsieur le Maire : Oui. C'est une question orale ou écrite qui aurait dû être mise en fin de Conseil Municipal. Je vous fais parvenir, aussi, le compte rendu de la commission des associations.

1 - AFFAIRES GENERALES :

1-1 DELIBERATION PORTANT PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE LA CRECHE :

Monsieur le Maire : Après plusieurs mois de travail (deux marchés de maîtrise d'œuvre lancés) et de nombreuses évaluations des coûts de ce projet, l'enveloppe financière allouée à ce projet ne permet pas d'effectuer lesdits travaux.

Pour ces raisons, de manière à conserver la possibilité de trouver une alternative au projet cité ci-dessus et se prononcer dans les meilleures conditions sur le mode de gestion de ce service public à l'issue de la DSP actuelle (31 décembre 2015), il est proposé au conseil municipal de prolonger par avenant cette délégation pour une durée de 1 an.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

1-2 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS (CCFF) :

Monsieur Michel KASMAREC : Je fais suite aux remarques qui ont été faites sur deux termes à modifier sur ce règlement.

Lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous avons trouvé un CCFF désorganisé, démotivé, des bénévoles en attente de changement à partir d'une organisation, d'une rigueur et d'un règlement adapté, tout cela accompagné de leurs inquiétudes sur les disparitions de matériel (radio, haillon de véhicule) et l'état des matériels.

La sécurité faisant partie de notre priorité, nous avons organisé des réunions de travail avec l'équipe dirigeante du CCFF, dans l'objectif de remettre le comité sur pieds.

Des personnes de cette équipe ont travaillé tout l'hiver, rencontrées les CCFF avoisinants afin de mettre en commun nos expériences et de créer une synergie.

Ces personnes ont créé le règlement intérieur et nous sommes persuadés que la qualification « rude » de la formulation ne gênera en rien les membres du CCFF qui entendent exercer leur bénévolat dans les meilleures conditions.

Voilà la réponse sur les deux termes qui étaient à changer, qui étaient des termes d'assouplissement. A la demande des personnes du Comité, ils ont souhaité que ces termes restent.

Monsieur Christian ARNAUD : S'agissant de bénévoles, il y a dans le règlement une formulation : les membres disponibles pourront être placés sous l'autorité du Maire en cas de situation de crise. Bien évidemment, c'est ce contexte qui prévaut. La modification, c'était que les bénévoles qui s'investissent déjà dans la vie du CCFF s'y mettront naturellement. L'idée, c'était de mettre le terme « se mettront » au lieu d'être « placés » qui est plus autoritaire. C'était pour reconnaître leur bénévolat et leur engagement.

Monsieur le Maire : Le terme, c'est « une cellule en crise » dans laquelle il y a un organigramme. Il y en a qui sont directement sous l'autorité du Maire, du Chef de Service...C'est simplement pour définir un organigramme.

Monsieur Christian ARNAUD : Qu'ils soient sous l'autorité du Maire ou du Commandant des opérations de secours, je suis tout à fait d'accord. C'était simplement sur le choix du terme, ce n'est pas pour s'opposer à ce règlement dont on approuve, par ailleurs, le contenu.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

1-3 MODIFICATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire : Par courrier du 13 Décembre 2014, le groupe d'opposition « SIMIANE ENSEMBLE » a fait part de modifications à apporter pour la représentation de leur groupe au sein de deux commissions. Le Conseil Municipal décide de ne pas voter à bulletins secrets. Il est donc proposé au Conseil Municipal le remplacement.

- de Madame PIQUENOT Sylvie par Monsieur GERARA Bruno au sein de la commission des Sports,
 - de Madame STISSI Violette par Monsieur GERARA Bruno au sein de la Commission des Associations.
- Pour : 27
Contre : 1
Abstention : 0

2 FINANCES :

2-1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2014 -

Monsieur le Maire : Je peux assister aux discussions, mais je ne peux pas participer au vote. Je dois me retirer au moment du vote du compte administratif de la commune et des budgets annexes. Comme je vous l'ai demandé en début de séance, nous allons essayer de grouper plusieurs de ces délibérations : 2.1, 2.5 et 2.8. Je me retire de la présidence et la laisse à Monsieur Michel KASMAREC.

Monsieur Michel KASMAREC : Je pense que vous avez pris connaissance à part entière de la note de synthèse qui est explicative en ce qui concerne les chiffres, mais avant, je souhaiterais donner une explication sur la façon dont nous avons géré les comptes de la commune en 2014. Pour cela, je vais prendre en référence les deux dernières années 2013 et 2012 et démontrer les modifications que nous avons apportées. En 2012, sur la section de fonctionnement 840 K€. Il comprend 74 K€ de rattachement au lieu de la somme 225 K€. La différence de 151 K€ a été imputée sur l'année 2013.

En ce qui concerne 2013, la section de fonctionnement donne un résultat de 365 K€, il comprend 51 K€ de rattachement au lieu de la somme 156 K€. La différence de 105 K€ a été imputée sur l'année 2014.

Concernant les investissements, petit rappel de ce qui a été déjà mentionné lors du précédent Conseil Municipal du 11 mars 2015 sur la présentation du débat d'orientation budgétaire, la section d'investissement 2012 a été gonflée d'un emprunt de 300 K€ sur le dossier de la crèche et d'un versement de subvention de 72 K€ de la CPA pour ce même dossier, et des travaux restés en attente.

En ce qui concerne le compte administratif de l'année 2014, il est sur la base de notre priorité. Le principe d'annualité budgétaire et la sincérité des comptes, pour cela nous avons organisé avec les services de la municipalité :

- L'imputation des rattachements à la section de fonctionnement du CA 2014, objectif estimé atteint à plus de 99%.
- La notification de tous les restes à réaliser à la section d'investissement du CA 2014, objectif estimé atteint à 100%.

Cette méthode de gestion nous permet de remettre toutes les bases comptables à zéro et de construire sur des fondations consolidées pour les années à venir.

Les résultats que nous allons voter tout à l'heure je vais y apporter quelques petites précisions.

Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2014 de la commune fait apparaître un résultat positif de l'exercice de 291 790€ malgré des charges supplémentaires et des baisses de dotations que l'on ne retrouve pas sur les années 2013, 2012 et antérieures.

Les éléments qui impactent ce résultat de l'année 2014, malgré une diminution de la DGF de 56 523€, 131 543 € de pénalité due à la loi SRU et 59 019€ dus aux rythmes scolaires, soit une imputation totale du résultat de 247 085€, ce qui est énorme.

Sans ces événements, le résultat de la section de fonctionnement serait à la hauteur de 538 875€. C'est une précision que je voulais apporter parce qu'aujourd'hui, les charges qui affectent le résultat des communes sont extrêmement importantes. Nous verrons tout à l'heure dans le budget principal que la masse est beaucoup plus importante.

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion de la perception.

L'inventaire du patrimoine de la commune a débuté le 24 mars 2015, nous devrions avoir les résultats pour la fin du mois d'avril.

Je vous propose de passer au vote des résultats des comptes administratifs et également ceux des budgets annexes.

Tous ces chiffres que je viens de vous donner sont à votre disposition.

Monsieur Christian ARNAUD : On ne va pas remettre sur la table le débat que nous avons eu au moment du DOB. Pour tout ce qui concerne les comptes administratifs, c'est une photo de la réalité et nous ne pouvons pas être contre une photo. Par contre, c'est aussi l'image de votre gestion que nous n'approuvons pas totalement. C'est pour cette raison que nous allons nous abstenir sur l'approbation des comptes administratifs.

Par contre, ce que nous aurions aimé avoir en dehors de cette assemblée, c'est un petit bilan sur les coûts d'aménagement des locaux et des équipements pour les élus que vous avez mis en place lors du début de votre mandat pour avoir une vision complète de certaines opérations. Ce n'est pas un sujet à polémique, c'est juste pour connaître les composants de cette opération. Ça fait partie des investissements de nature un peu différente de ce qui se fait par ailleurs. Nous n'avons pas d'autres interventions sur les différents comptes administratifs.

Monsieur Michel KASMAREC : La demande que vous faites, vous trouverez les éléments auprès de Madame la DGS qui vous fournira les informations.

Monsieur le Maire se retire.

Adoption du compte administratif de la commune pour l'exercice 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 5 580 326.91 €

Recettes de fonctionnement : 5 872 117.07 €

Excédent de l'exercice : 291 790.16 €

Résultat reporté exercice 2013 : 200 000 €

Excédent cumulé : 491 790.16 €

Dépenses d'investissements : 1 585 000.13 €

Recettes d'investissements : 1 855 050.13 €

Excédent d'investissements : 270 050.40 €

Résultat reporté exercice 2013 : 662 276.53 €

Excédent cumulé : 932 317.93 €

Ces valeurs sont identiques à celles du résultat du compte de gestion établi pour l'année 2014 par le Receveur Principal.

Le résultat comptable de la section du budget cumulé s'établi à 1 424 108.09 € qui est l'addition des deux excédents de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Pour : 22
Contre : 6
Abstention : 0

2-2 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2014 - :

Monsieur Michel KASMAREC :

Le résultat comptable 2014 se présente ainsi :

Résultats de Fonctionnement 2014 : 291 790.16 €
Résultats antérieurs 2013 : 200 000.00 €
Résultats cumulés : 491 790.16 €

Résultats d'Investissements 2014 : 270 050.40 €
Résultats antérieurs 2013 : 662 267.53 €
Résultats cumulés : 932 317.93 €

Après avoir rappelé que le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement, quel qu'en soit le sens, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter dès à présent l'affectation ci-dessus du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 491 790.16 €, affecté à raison de 200 000€ au compte 002 en report de la section de fonctionnement et à raison de 291 790.16€ au compte 1068 en couverture du besoin de financement.

Monsieur le Maire est rappelé.

Monsieur Michel KASMAREC : Souhaitez-vous que je réitère les chiffres en présence du Maire ? Il les connaît. Monsieur le Maire, voulez-vous passer au vote de la section de résultat du fonctionnement du budget de la commune

Monsieur le Maire :

Pour : 22
Contre : 6
Abstention : 0

Monsieur Michel KASMAREC : Je propose à Monsieur le Maire de ressortir.

Nous allons passer au vote des comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement.

Adoption du compte administratif de l'eau (Point 2.5) :

Dépenses de fonctionnement : 70 487.31 €
Recettes de fonctionnement : 85 042.18 €
Excédent de l'exercice : 14 554.87 €
Résultat reporté exercice 2013 : 163 766.64 €
Excédent cumulé : 178 321.51 €

Dépenses d'investissements : 69 395.67 €
Recettes d'investissements : 105 014.93 €

Excédent d'investissements : 35 619.26 €
Résultat reporté exercice 2013 : 895 720.01 €
Excédent cumulé : 931 339.27 €

Ces valeurs sont identiques à celles du résultat du compte de gestion établi pour l'année 2014 par le Receveur Principal.

Le résultat comptable de la section du budget cumulé s'établi à 1 909 660.73 € qui est l'addition des deux excédents de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Je vous propose de passer au vote.

Pour : 22
Contre : 6
Abstention : 0

Nous allons passer au vote du compte administratif de l'assainissement.
Adoption du compte administratif de l'eau (Point 2.8) :

Dépenses de fonctionnement : 118 578.86 €
Recettes de fonctionnement : 210 450.60 €
Excédent de l'exercice : 91 871.74 €
Résultat reporté exercice 2013 : 100 000 €
Excédent cumulé : 191 871.74 €

Dépenses d'investissements : 50 557.63 €
Recettes d'investissements : 79 325.91 €
Excédent d'investissements : 28 768.28 €
Résultat reporté exercice 2013 : 188 716.84 €
Excédent cumulé : 517 485.12 €

Ces valeurs sont identiques à celles du résultat du compte de gestion établi pour l'année 2014 par le Receveur Principal.

Le résultat comptable de la section du budget cumulé s'établi à 709 356.86 € qui est l'addition des deux excédents de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Je vous propose de passer au vote.

Pour : 22
Contre : 6
Abstention : 0

Monsieur Michel KASMAREC : Je demande à Monsieur le Maire de revenir. Monsieur le Maire, je vous rends la présidence du Conseil.

2-3 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2015 :

Monsieur Michel KASMAREC : Avant de passer au vote du budget 2015, je vais vous faire une présentation

Présentation, le budget 2015 a été intégré au nouveau logiciel de gestion PSV2 mis en service au 01 janvier 2015.

Les opérations seront bornées de la commande jusqu'à la facturation avec l'historique des rattachements et des restes à réaliser, une décentralisation par service et une centralisation globale en comptabilité.

Le budget 2015 a été construit non pas sur la base du budget 2014, mais sur la base du réalisé 2014 qui se retrouve dans le CA 2014, ce qui lui donne une application proche d'un réalisé à venir et dans lesquels s'intègrent les besoins de la collectivité.

Les grandes lignes du ce budget 2015 ont déjà été présentées au Conseil Municipal du 11 mars 2015 lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les événements qui ont diminué le résultat des comptes administratifs de 2014 se retrouvent dans d'autres dimensions dans le budget 2015 :

En 2014, baisse de la DGF en 2014 de 56 523€ de, **145 320€ pour 2015**, soit environ 90 000 € de dotations en moins.

La pénalité due à la loi SRU en 2014 est de 131 543 €, **138 739€ pour 2015**.

Les rythmes scolaires en 2014 sont au prorata, car ils ont commencé en septembre 2014, soit pour quatre mois pour un montant de 59 019 €, **147 547€ pour 2015**.

En 2014, ces évènements qui ont impacté le compte administratif, au total : 247 085€ en 2014, **431 606€ pour 2015 # + 184 521€ (supplément sur le BP 2015 par rapport au réalisé des CA 2014)**.

Il était important de préciser ces chiffres que je tiens à votre disposition.

Je vous propose de passer au vote du budget principal 2014 par chapitre

Madame Marie-Claire TARDY : J'ai une déclaration générale car vous n'avez pas organisé de commissions des finances en préparation de ce Conseil Municipal qui représente le vote du budget de la commune. L'année dernière, non plus, c'était normal, vous veniez d'arriver.

On va se positionner sur un budget qui n'a pas été présenté. Pourtant, il y a des postes qui ont beaucoup évolué, des postes que vous avez regroupé. C'est opaque pour nous, c'est pour cela que l'on vous pose des questions. A minima les questions parce que nous n'avons pas trois heures, mais il en aurait fallu quelques-unes pour que l'on sache exactement. Bien sûr, nous irons voir Madame EUSTACHE pour le compte administratif pour des précisions sur le passé, mais on ne va pas s'engager sur le futur sans vous demander quelques précisions. On ira voir Madame EUSTACHE pour lui demander si on a bien lu dans le détail des amortissements par exemple qu'il y a eu 8 700 € de meubles et aménagements dans le bureau du Maire. Je ne sais pas si c'est exact ou pas ? On lui demandera aussi quel est le détail des frais pour les ordinateurs, les téléphones, ce sont des choses intéressantes à savoir. Mais en ce qui concerne le budget général qui est présenté au vote, on va prendre trois ou quatre questions. La première concerne la culture. On n'arrive pas à voir où est la culture, quel est le budget de cette année par rapport à celui de l'année dernière. Quelles sont les orientations que vous avez prises ? Le nombre de spectacles, le budget global, comment les postes ont évolués.

Monsieur Michel KASMAREC : Nous n'allons pas pouvoir donner toutes ces précisions-là. Vous les trouverez auprès de Madame la DGS qui pourra vous donner tous les éléments.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous ne faites pas de commissions, nous allons voter un budget. On vous demande grosso modo, ce n'est pas grave. Vous savez combien vous avez alloué à la culture cette année et vous me direz combien c'était l'année dernière à peu près.

Monsieur Michel KASMAREC : Madame EUSTACHE, est-ce que vous avez des chiffres à disposition ?

Madame Catherine EUSTACHE : Nous retrouvons tout cela dans les comptes « Fêtes et Cérémonies », dans l'achat aussi de prestations de services,

Madame Marie-Claire TARDY : Ah, prestations de services on passe de 90 000 € l'année dernière à 50 000 € cette année. Est-ce ça veut dire que c'est la culture qui baisse de 40 000 € ou pas ?

Monsieur le Maire : Alors, si vous avez bien suivi les commissions où vous étiez présent, Monsieur ARNAUD, si vous avez bien suivi le débat d'orientation budgétaire, je rappelle qu'au niveau de la culture, il y avait un gros budget, notamment, pour tout ce qui était animations de village. Nous avons créé un Comité des Fêtes. Donc, il va y avoir un transfert de subventions. Forcément, la culture qui regroupait les fêtes votives ou autres, toute cette partie-là passe au Comité des fêtes. C'est logique.

Madame Marie-Claire TARDY : Ce n'est pas ça que je vous demande. Vous avez raison, les fêtes et cérémonies passent de 55 000 € à 13 000 €. Le différentiel est donc passé dans la subvention qui a été donnée au Comité des Fêtes, très certainement, puisque je n'ai pas les explications, je suppose, je fais une soustraction. Cela tombe à peu près sur ce que vous avez donné à l'association qui va s'occuper des fêtes et cérémonies. Ce n'est pas ça sauf erreur. Vous voyez c'est tout ce qui est important, combien vous allez mettre à la culture, quel est le différentiel il n'est pas dans l'achat des prestations de services dont je vous parle.

Monsieur Michel KASMAREC : Je pense qu'on ne pourra pas répondre à tout, tout de suite. Par contre, nous pourrions vous fournir les réponses. Il est quand même dommage que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire que ces questions n'aient pas été abordées. Il est quasiment le reflet du budget 2015. Aujourd'hui, je considère que vous prolongez une commission des finances qui a été établie le 03 mars 2015. Dans cette commission des finances, nous avons débattu du débat d'orientation budgétaire. Là, nous étions disposés à répondre à quantité de questions. D'ailleurs, nous avons répondu à des questions. Ces précisions auraient pu être apportées et demandées à ce moment-là.

Madame Marie-Claire TARDY : Nous n'avions pas de chiffres. Débat d'orientation budgétaire, vous parlez d'orientation, c'était très bien. Nous voulions des chiffres. Nous voulions savoir combien vous allez allouer à tel ou tel. Si nous avions eu une commission des finances, on aurait vu poste par poste, nous aurions voté oui ou non pour le budget.

Monsieur Michel KASMAREC : Je pense qu'il aurait fallu nous laisser le temps de répondre à ces questions et je trouve dommage qu'elles soient posées ici alors que vous avez depuis plus de cinq jours ces documents. C'est pour ça que je vous propose de vous répondre. Vous trouverez les réponses auprès de Madame la DGS qui vous fournira tous les éléments.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous savez combien vous allouez à la culture, aux écoles, en plus ou en moins. Pareil pour les tarifs de la garderie, de la cantine. Vous avez annoncé dans le DOB, très clairement, que pour la cantine, vous allez augmenter le tarif de 0,30 €.

Monsieur Michel KASMAREC : Tout à fait.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous avez dit pareil pour la garderie et l'école de musique. Nous allons voter là ! Je vous demande quel est le niveau d'augmentation que vous allez avoir pour la garderie et l'école de musique.

Monsieur le Maire : Il me semble bien que les budgets primitifs se votent par nature. Nous sommes d'accord ?

Madame Marie-Claire TARDY : Oui

Monsieur le Maire : Je pense que vous étiez au Conseil Municipal, précédemment, vous étiez dans l'équipe ? Vous savez très bien que le budget, Monsieur ARNAUD vous pouvez nous le confirmez, ça se vote par nature. Il y a un débat d'orientation budgétaire, on a pris les grandes masses financières. J'ai bien compris vos remarques, elles sont tout à fait naturelles étant donné que vous êtes dans l'opposition. Ce document, vous me posez les questions car vous ne l'avez pas lu. Vous avez un budget primitif. Dans ce cas-là, il fallait nous poser les questions par écrit. Pourquoi, premier Conseil Municipal, vous ne posez pas de questions. Il fallait nous dire combien vous prévoyez pour la culture. Ces questions sont très pertinentes, très intéressantes, mais comprenez bien qu'on ne va pas vous donner ces montants maintenant puisque nous ne les avons pas sous la main. On vous les donnera quand vous voulez.

Madame Marie-Claire TARDY : Des questions sur une quarantaine de pages. De toute façon, ce débat n'aurait pas lieu si vous faisiez des commissions des finances. Nous aurions discuté postes par postes de tout ce que vous proposez pour la commune. Il y a des choses très bien, des choses pour lesquelles on se positionnera différemment, on ne peut pas le savoir aujourd'hui. On vote sur un débat, on vote sur un thème général, on vote pour des postes qui changent à 55 000 € près et on ne sait pas ce que l'on vote. C'est pour ça que je vous demande vraiment des détails.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez lu les documents oui ou non ?

Madame Marie-Claire TARDY : Oui

Monsieur le Maire : Je prends un exemple, amortissements, vous avez la liste, tout juste s'il n'y a pas la plaque minéralogique de tout le matériel. C'est un budget primitif qui est détaillé par nature. On peut très bien, devant le public, sortir une machine à calculer et faire poste par poste. Ce n'est pas le but. Je ne comprends pas pourquoi vous ne posez pas les questions.

Madame Marie-Claire TARDY : Le rôle de l'opposition, ce n'est pas ça, on ne joue pas à ce genre de choses. On veut voter un budget en connaissance. Maintenant, ce n'est pas le cas. Pour nous, sur certains postes qui ont beaucoup évolué, c'est naturel pour nous de vous poser ces questions. C'est tout. Je crois qu'on nous ne répondra pas et qu'on nous répondra auprès de la DGS et pourtant, c'est très important. Merci Messieurs.

Monsieur Christian ARNAUD : Sur le principe des commissions, nous avons une position sur le DOB. On a eu des échanges et une prise de connaissance des orientations. Sur le budget, c'est de nature différente, c'est là, où Madame TARDY l'a évoqué l'approfondissement en commission évite des débats en Conseil Municipal. D'ailleurs, c'est le cas pour la commission qui a eu lieu pour les associations. Nous avons bien vu la logique de votre approche. On ne pose pas de questions sur les associations.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris le but de ces questions pour nous dire qu'il n'y a pas eu la commission. Si vous restez dans la logique, nous avons une orientation budgétaire, la culture, les budgets sont détaillés et abordés dans le DOB. Le budget primitif, c'est là où l'on va allouer les lignes en investissements, en fonctionnement, les charges en personnel. C'est la liste à la Prévert, ligne par ligne, nous sommes d'accord ?

Monsieur Christian ARNAUD : C'est bien aussi l'objet du débat en Conseil Municipal, le budget, puisque cela ne fait pas l'objet d'une question écrite, c'est à l'ordre du jour. C'est pour ça qu'il n'y a pas de question écrite sur le sujet. J'avais pour ma part d'autres questions. On a eu un article 55 concernant la loi SRU en 2014, je ne reviens pas là-dessus, par contre, nous sommes en 2015 et la question est, récemment la CPA et les communes ont voté un PLH qui donne des objectifs assez contraignants, certes, de création de logements sociaux de l'ordre de 30 à 35 par an. C'est apparu en Conseil de Communauté de décembre 2014 où ça était

voté et d'ailleurs, c'est paru, aussi, dans la presse. Donc, par rapport à cet objectif contraignant la question pour éviter les répétitions de cet article 55 SRU et d'alourdissements possibles de la taxation associée du à l'état de carence. Quelles sont vos perspectives parce que lors de la campagne, vous nous avez parlé de référendum sur le sujet, vous avez évoqué ce thème. Au-delà de cela, est-ce que vous avez l'intention de le faire et quel est votre programme à moyen terme pour répondre à ces objectifs qui sont plus sévères que ceux que vous nous avez annoncés de 10 logements par an sur lesquels vous auriez été d'accord avec le Sous-Préfet.

Monsieur le Maire : Oui, avant de laisser la parole à l'Adjoint à l'Urbanisme, je vais vous donner une réponse très simple. Les logements sociaux, nous en ferons pour les Simianais. Nous voulons loger notre jeunesse, les personnes âgées, c'est le but de ces logements. Nous ne voulons pas nous lancer dans les tranches démesurées uniquement pour répondre au quota que l'on nous a imposé. Il faut avoir le foncier pour.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Vous dites que le PLH est approuvé, mais il n'est toujours pas approuvé à ce jour. Nous sommes toujours pénalisés, carencés et les objectifs qui nous sont donnés le sont par rapport à notre carence qui est importante d'où 35 logements à réaliser. Dans le cadre du PLH, les négociations ont été faites avec la CPA, la Préfecture. Si vous regardez le projet du PLH qui est fortement contesté, j'espère qu'il sera voté d'ici la fin de l'année. Notre objectif est de 10 à 11 logements par an conformément à ce qui a été négocié avec la CPA et la Préfecture. Donc, pour l'instant, nous sommes carencés et pendant très très longtemps car nous avons à peu près 435 logements à réaliser qui ne se font pas comme ça du jour au lendemain. Tant que ces 435 logements ne seront pas réalisés, nous serons carencés. Après, nous avons une majoration importante établie pour les trois ans à venir, on était à environ 150 000 €, cette année, nous serons à 138 000 € (part de la carence et de la majoration). Nous pourrions jouer uniquement sur la production de logements sociaux qui va faiblement diminuer la part de la carence vu les objectifs. L'année passée on était à 2 201 et cette année on est à 2 221 logements. Donc, conclusion, on devait faire 25% de 2201 logements, cette année, on doit faire 25% de 2221 logements. Conclusion, à mon sens, c'est une forme de racket qu'organise l'Etat. On aura beaucoup de difficulté à ne plus être carencés. Carencés, nous le serons pendant très longtemps, pénalisés pour les trois ans à venir. On a 45 000 € de pénalités pour les trois ans à venir. Les logements sociaux qui seront produits dans cet intervalle diminueront faiblement cette pénalité. Aujourd'hui, nous sommes pénalisés par rapport à des objectifs de 35 logements par an si nous n'avons pas de PLH. Le jour où nous aurons un PLH, notre objectif ne sera plus de 35 logements par an mais seront de 10 / 11 logements par an. Ce qui minimisera beaucoup la pénalité. Le problème, c'est qu'il nous faudrait un PLH qui n'est toujours pas voté. Aux dernières nouvelles le PLH est fortement attaqué par plusieurs communes.

Monsieur Christian ARNAUD : Le PLH a été voté en Conseil de Communauté et les communes doivent le voter. Je ne cherche pas à ce que la commune soit pénalisée, comprenons-nous bien !

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Il n'est pas adopté, il n'est pas applicable. Actuellement, le PLH n'est pas un document de référence. Il est en cours de validation auprès de différentes communes. Les trois quart des communes ne sont pas d'accord avec les objectifs qui ont été définis dans le cadre du PLH et c'est pour cela qu'il ait attaqué Ce qui fait que nous ne sommes pas certains que l'on ait un PLH pour la fin de l'année. Si nous n'avons pas de PLH, nos objectifs sont toujours de 35 logements et non pas de 11.

Monsieur Christian ARNAUD : J'étais au vote du PLH en Conseil de Communauté. Aucune commune n'a fait d'observations dans ce sens.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Actuellement, le PLH circule dans toutes les communes. Je l'ai reçu, il y a 15 jours ou trois semaines et nous sommes appelés à faire nos observations sur le contenu du PLH. Au niveau des chiffres qui sont présentés dans le PLH comme nous les avons négociés en amont, on n'a pas de problème de modification à apporter uniquement des modifications sur la forme que nous ferons remonter

pour qu'elles soient introduites dans le PLH. Ce qui veut dire que ce PLH n'est pas finalisé, que chaque commune a été interrogée et que chaque commune est train d'abonder dans ce PLH qui sera adopté en toute logique en fin d'année. Comme on voit toutes les communes n'ont pas fait comme nous, négocier en amont, ce qui arrive, c'est qu'elles ne sont pas d'accord avec les objectifs qui leur sont donnés. Conclusion, tout le monde conteste les objectifs ce qui fait qu'il n'y a pas de PLH pour le moment. Les travaux ont été arrêtés, finalisés, c'est ceux dont vous devez parler. A ce jour, ce PLH ne s'applique pas. Le PLH n'est pas approuvé et ne s'applique pas. C'est bien dommage. La pénalité aurait été calculée pour 2015 non pas sur 35 mais sur 11 logements que nous aurions dû réaliser. Nous attendons avec impatience que ce PLH soit adopté et mis en application pour l'ensemble des communes.

Monsieur Christian ARNAUD : D'autant plus que s'il y a un PLH, nous pouvons récupérer une partie des pénalités en investissement sur les logements sociaux.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Non, non, c'est interdit. La CPA n'est plus autorisée à reverser aux communes le montant des pénalités.

Monsieur Christian ARNAUD : A travers les aides qu'elle apporte. Cet argent, elle peut le mobiliser pour apporter elle-même des aides aux financements de ces opérations.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Les montants de carence et les montants de pénalités sont donnés à l'EPF.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une diminution de la carence que donne l'EPCI, mais une participation aux travaux pour faire de l'habitat social. Ce n'est pas une réversion, mais c'est une aide.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : La réversion est interdite. Voilà pour l'EPH et nos objectifs, le problème de carence et de majoration. Je pense que nous en avons encore pour plusieurs années et nous sommes bien obligés de l'inscrire au budget.

Monsieur le Maire : Si nous n'étions pas en EPCI, nous ne saurions pas soumis à la loi SRU car nous perdons des habitants. C'est pour cela que nous avons pu négocier avec le Préfet à la baisse le nombre de logements sociaux.

Monsieur Christian ARNAUD : Au niveau des recettes de fonctionnement, je vous l'ai indiqué au moment du DOB, il y avait un reversement à prévoir au niveau du budget de l'assainissement qui avait été aidé par le budget principal pour rééquilibrer les comptes. C'est une mesure exceptionnelle, c'est une obligation puisque l'eau doit payer l'eau, l'assainissement l'assainissement. Je ne l'ai pas vu dans le budget. Ça peut se corriger en cours d'année, c'est quelque chose à faire.

Monsieur Michel KASMAREC : Tout à fait. Les questions ont été posées à la trésorerie de Gardanne. Aujourd'hui, nous attendons son retour.

Monsieur Christian ARNAUD : Nous-mêmes, nous l'avions prévu dans le budget 2014 qui n'a pas eu de suite, bien sûr. Sur l'investissement, on ne voit pas où figure le remboursement à 13 HABITAT qui devrait être provisionné en remboursement. C'est bien prévu ?

Monsieur Michel KASMAREC : Oui

Monsieur Christian ARNAUD : Par ailleurs, on comprend bien les contraintes financières avec les baisses des dotations de l'Etat et les charges supplémentaires que subissent toutes les communes, la nôtre comme les autres. Il y a un plan quinquennal qui avait été fait avec la CPA que vous aviez actualisé. Il serait bon dans le budget prévisionnel de nous le faire connaître compte tenu de ce contexte que vous connaissez et les projets

que peut avoir la commune. Dans la note de synthèse, il y a un certain nombre de projets qui sont évoqués. Là, c'est une vision à deux ou trois ans qui nous permettra d'avoir une vision sur les investissements.

Monsieur Michel KASMAREC : Même un petit peu plus. Aujourd'hui, nous passons non pas sur cinq ans, mais sept ans, c'est une demande de la CPA depuis une semaine.

Monsieur Christian ARNAUD : Le plan quinquennal devient septennal.

Monsieur Michel KASMAREC : Il est à refondre en totalité dans le sens où la CPA ne sera plus opérationnelle d'ici la fin de l'année.

Monsieur Bruno GERARA : Deux mots m'ont fait frémir dans le débat. C'est le mot « diabolisation des logements sociaux » en disant que c'était du racket. Des tas de lois sont passées et ne m'ont pas fait plaisir, mais je les prends quand même. Avoir des logements sociaux, ce n'est pas une tâche pour une municipalité. Beaucoup d'entre nous ici même peu aisés ont pu s'installer dans le village. Aujourd'hui, il est interdit pour un ouvrier qui gagne 1200 € par mois de se loger dans le village. Les logements sociaux ne sont une tâche, ce n'est pas quelque chose d'impossible. Je ne suis pas pour le mariage entre cousins, ce n'est pas bon pour l'homme.

Monsieur le Maire : Je suis entièrement d'accord avec vous. Je ne vois pas pourquoi ce procès d'intention. Je n'ai jamais été contre les logements sociaux. C'est l'état de carence et les pénalités où le mot racket a été lâché et non pas sur les logements sociaux.

Quand vous avez une zone AU, on veut construire des logements sociaux, que fait la Préfecture ? Elle refuse et nous bloque la zone. Pourquoi ? Nous avons une volonté et la Préfecture n'a pas forcément la même volonté ou la même vision de répartition des zones. C'est totalement indépendant de la carence et de la pénalité.

Pour : 22

Contre : 6

Abstention : 0

2-4 FISCALITE LOCALE 2015- VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES - IMPOTS LOCAUX

Monsieur Michel KASMAREC : Lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote des taux des trois taxes.

Pour l'exercice 2015, la Commune prévoit dans son budget un maintien des taux d'imposition des trois taxes locales à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,85 %

- Foncier Bâti : 21,50 %

- Foncier Non Bâti : 33,12 %

Nous n'avons pas fait de modifications des taxes sur les bases 2014 que nous avons reportées en 2015.

Monsieur le Maire : La mairie a décidé de ne pas augmenter et de maintenir le taux actuel. Par contre, les bases vont augmenter de 2% et ceci nous échappe puisque c'est automatique. Ce n'est pas nous qui décidons, mais les services fiscaux.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

2-5 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU - ANNEE 2014 - :

En début de séance, Monsieur le Maire a demandé de grouper plusieurs délibérations : 2.1, 2.5 et 2.8.

2-6 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES EAUX - EXERCICE 2014 - :

Monsieur Michel KASMAREC : Affectation du résultat de fonctionnement du service de l'eau exercice 2014 Le résultat comptable se présente ainsi :

Fonctionnement : 14 554,87 €
Résultat antérieur : 163 766,64 €
Résultat cumulé : 178 321.51 €

Investissement : 35 619,26 €
Résultat antérieur 895 720.01 €
Résultat cumulé : 931 339.27

Résultat cumulé global au 31/12/2014 : 1 109 660.78 €

Après avoir rappelé que le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement, quel qu'en soit le sens, il est proposé au conseil municipal d'adopter dès à présent l'affectation ci-dessus du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 178 321.51 €, affecté à raison de 178 321.51 € au compte 002 en report à la section de fonctionnement.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 6

2-7 BUDGET DE L'EAU :

Monsieur Michel KASMAREC : Le budget de l'eau de la commune en 2015 s'établi comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement: 268 498 €
Dépenses et recettes d'investissement: 993 717 €

Section de fonctionnement recettes : cette section comprend les recettes de la redevance des usagers et le résultat reporté de 178 321.51€

Section de fonctionnement dépenses : cette section est composée des remboursements des intérêts des emprunts, des charges de gestion courante, la dotation aux amortissements et les travaux de réparation et d'entretien du réseau.

Section d'investissement dépenses : la section d'investissement en recettes prend en compte l'excédent reporté de 931 339.27€ permettant en dépenses de financer le remboursement en capital des emprunts, les amortissements et un volume de travaux.

Monsieur Christian ARNAUD : Ce que l'on regrette sur ce budget, c'est qu'il n'y a pas de programmation de travaux. Il y a un certain nombre de travaux qui étaient envisagés et budgétés depuis longtemps et qui n'ont pas été réalisés et qui doivent l'être. Je sais qu'il y a l'intégration au SIBAM

Monsieur le Maire : Si vous avez bien suivi les derniers conseils municipaux, le SIBAM reprend le schéma existant donc les travaux de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Christian ARNAUD : Il reprend nos prévisions de travaux ?

Monsieur le Maire : Oui car tout est mutualisé au sein du SIBAM.

Monsieur Christian ARNAUD : Ce n'est pas ce que j'avais compris dans l'échange que j'ai eu puisque si c'est mutualisé, l'argent que nous avons en réserve pour financer les travaux au niveau des budgets eau/assainissement, il sera bien affecté à des travaux pour la commune de Simiane respectivement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ? Pour l'eau, il y avait des réfections de bassins à faire, il y avait, aussi, des travaux d'extension de réseau sur le Chemin des Vignes et pour l'assainissement, il y avait des réfections essentiellement. Tous ces travaux qui étaient prévus, budgétés et pour lesquels il y avait des subventions, seront-ils être bien réalisés par le SIBAM comme prévu ?

Monsieur le Maire : Oui. Tous les travaux prévus seront pris en compte par le SIBAM.

Monsieur Christian ARNAUD : Ca n'apparaît pas dans les documents qui nous ont été remis ? Ce n'est pas un reproche.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6

2-8 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT -ANNEE 2014 - :

En début de séance, Monsieur le Maire a demandé de grouper plusieurs délibérations : 2.1, 2.5 et 2.8.

2-9 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014 - :

Monsieur Michel KASMAREC : Le résultat comptable 2014 se présente ainsi :

Fonctionnement : 91 871.74 €

Résultat antérieur 2013 : 100 000 €

Résultat cumulé 2014 : 191 871.74 €

Investissements : 28 768.28 €

Résultat antérieur 2013 : 488 716.84 €

Résultat cumulé 2014 : 517 485.12 €

Résultat cumulé global au 31/12/2014 : 709 356.86 €

Après avoir rappelé que le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement, quel qu'en soit le sens, il est proposé au conseil municipal d'adopter dès à présent l'affectation ci-dessus du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 191 871.74 €, affecté à raison de 191 871.74 € au compte 002 en report à la section de fonctionnement.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6

2-10- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur Michel KASMAREC : Le budget de l'Assainissement s'équilibre pour l'année 2015 en dépenses et en recettes de fonctionnement à 372 935 €, en dépenses et recettes d'investissement à 527 559 €.

Ce budget annexe sera conservé uniquement pour la participation au SIPA. L'actif et le reste des opérations étant transférés au SIBAM, En dépenses de la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement concernent la participation au SIPA (65 000 €), le remboursement des intérêts des emprunts pour 45 134 €, l'entretien et les réparations du réseau (255 465 €) ainsi que la dotation aux amortissements 7 335 €.

En recettes de la section de fonctionnement, on retrouve essentiellement les redevances dues par les usagers et le résultat reporté de 191 871.74€.

Section d'investissement, les recettes sont constituées des réserves, des amortissements et de l'excédent reporté qui permettent de financer un volume de travaux et le remboursement en capital.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6

2-11 LE BUDGET DU SPIC « EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS

FUNERAIRES

Monsieur le Maire : Précédemment, nous avons créé un SPIC du fait du manque de place au cimetière.

Ce budget d'un montant de 20 100 € en section d'exploitation est constitué de l'achat de caveaux pour 10 100 € (6 caveaux dont 4 de 6 places et 2 de 4 places) et la revente de ces biens en recettes avec en opération d'ordre les sorties de stock pour chaque caveau au prix de revient.

En investissement, ce budget est alimenté en recettes par un prêt de la commune de 10 000 € qui fait l'objet en dépenses d'un remboursement du même montant pour la commune.

Cette section enregistre également des créations et sorties de stocks en opérations d'ordre.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2-12 - CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE A AUTORISER DU SPIC « EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS FUNERAIRES

Monsieur le Maire : Il s'agit d'autoriser le transfert des lignes du budget principal au SPIC

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2-13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES AU TITRE DE L'ANNEE 2015 :

Monsieur Jérémy PASTORE : Il est proposé au Conseil Municipal de voter une convention car dès qu'une subvention dépasse les 23 000 €, il est établi une convention avec la municipalité. Cette subvention sera versée en deux fois les 4000 € qui ont été votés au dernier Conseil Municipal et les 33 900 € qui suivront. Cette convention sera signée par Monsieur le Maire avec le Comité des Fêtes.

Dans les 37 900 €, 25 000 € représentant les crédits reportés, qui étaient au niveau de la culture pour les manifestations organisées par la municipalité, sans compter le personnel.

Monsieur le Maire : Auparavant, c'était dans le budget de la commune qui s'occupait des festivités. En passant par le Comité des Fêtes, l'activité sera versée en subvention et les bénévoles assurent les missions du personnel municipal qui ne sont pas pris en charge par la commune.

Monsieur Bruno GERARA : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Nous allons expliquer, ici, la raison de notre abstention sur ce point de l'ordre du jour.

Tout d'abord, nous affirmons que nous sommes favorables au Comité des Fêtes sur la commune. Notre positionnement est axé uniquement sur la forme et non sur le fond de cette délibération. Vous faites le choix de confier à une association Loi 1901 l'organisation de festivités et autres pour le village. Nous espérons que tout a été regardé afin de ne pas se retrouver sans le vouloir dans une situation où le monopole sera mis en concurrence au regard des textes en vigueur et des décisions du Conseil d'Etat en la matière. Mais ce n'est pas cela qui nous pousse à nous abstenir. Depuis quelques mois nous avons cessé de vous demander la tenue de la commission des associations, qui s'est tenue à peine avant-hier, ça fait un peu court pour nous, afin de nous éclairer sur le rôle, sur le cahier des charges et sur les attentes que vous comptez confier au Comité des Fêtes. Nous savons que vous allez nous répondre que le Comité des Fêtes est libre de ses choix. Mais vu la hauteur de la participation municipale, nous sommes en droit, en tant qu'élus, d'être un peu plus éclairés sur l'organisation des programmes mais aussi sur votre intention et vos attentes de ce Comité des Fêtes.

Devant ce besoin de clarification, vous comprendrez que nous nous abstiendrons sur cette question.

Monsieur le Maire : Je tiens à dire que le Comité des Fêtes qui existe dans plusieurs villes et villages est à Simiane apolitique et que nous ne sommes pas rattachés à lui. Si nous voulons que ça continue, renouveler les fêtes votives, redonner une âme au village, il faut qu'il soit détaché de la mairie et que ça passe par une association. C'est le but.

Monsieur Bruno GERARA : Le but de la manœuvre ce n'est pas de contester le Comité des Fêtes. Nous ne sommes pas favorables à ce qu'un jour quelqu'un se retourne contre ça. C'est d'avoir les garanties. Les choses ont évolué en dix ans notamment en terme de marchés publics

Monsieur le Maire : J'attendais cette question sur les marchés publics. Suivant la circulaire, le Comité des Fêtes fait bien partie des subventions. Hélas, le Comité des Fêtes est trop jeune pour recevoir une subvention de la CPA.

Madame Marie-Claire TARDY : On passe d'un service municipal qui ensuite délègue à une association pour des montants qui sont importants. Il faut que vous en soyez certain qu'il n'y ait pas de risque juridique.

Monsieur le Maire : Nous sommes bordés juridiquement. Je tiens à le dire et je tiens à dire aussi que dans les villes les montants sont beaucoup plus importants.

Madame Marie-Claire TARDY : C'est très bien que l'on alloue une somme importante. Je suis en train de vous dire de vérifier que sur le plan juridique il n'y ait pas de problème.

Monsieur le Maire : Je viens de vous dire que c'est vérifié. Quoi qu'il en soit, cette subvention une fois que nous l'avons voté, elle part en Préfecture.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6

2-14 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FDAL 2015

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions auprès du Conseil Général, au titre du Fonds Départemental d'Aides au Développement Local 2015 pour les projets suivants :

- Acquisition du terrain référencé AA 335, Route de Mimet, en vue du déplacement des services municipaux et réalisation de logements sociaux : 520.000 € H.T. ;
- Acquisition de véhicules utilitaires : 83.201 € H.T.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2-15 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2015 :

Monsieur Gérard FRANCONNE : Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général au titre des travaux de proximité pour les projets suivants :

- Réfection des toitures (Domaine des Marres, Mairie, Salle Lambert école) : 64.814 € H.T.
- Rénovation des bâtiments communaux (CCFF – Maison des Marronniers – Salle des fêtes) : 55.443 € H.T.
- Réalisation d'un mur d'escalade : 110.330 € H.T.
- Réfection de la pelouse du stade : 15.660 € H.T.

Monsieur Christian ARNAUD : Il serait intéressant d'avoir les tableaux de financements complets des opérations, car l'opération de 110 330 € dépasse les seuils des travaux de proximité. Il y a des aides de la CPA. C'est demandé par les collectivités.

Monsieur le Maire : Actuellement, on envoie les dossiers de demandes de subventions. Le marché n'est pas encore fait. Le coût est une estimation.

Monsieur Christian ARNAUD : Chaque collectivité souhaite connaître le coût avant de décider.

Monsieur Bruno GERARA : Dans la semaine, je pourrai venir voir le projet sur le mur d'escalade ? Je voudrais savoir si ça se fait sur un mur porteur, sur un mur que l'on monte ?

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2-16 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLES :

Madame Isabelle CAUET : Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental, à hauteur de 60 % de la dépense, pour financer un pupitre lumière pour la salle culturelle estimée à 4.822 € H.T.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2-17 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS :

Monsieur Michel KASMAREC : Le Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide aux Comités Communaux des Feux de Forêts, subventionne le petit matériel à hauteur de 50 % du montant hors taxe de la dépense

La Commune souhaitant équiper le Comité Communal des Feux de Forêts de radios portables pour un montant de 3.025 € ainsi que du matériel informatique à hauteur de 922 € décide de solliciter une subvention du Conseil Départemental pour cette acquisition.

Dans l'état des lieux des radios qui a été fait, des radios sont obsolètes et qui ne fonctionnent plus et d'autres n'ont pas été retrouvées. Nous sommes obligés de renouveler une partie du matériel.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2-18 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE :

Monsieur Gilbert ZUNINO : Considérant que la Commune entend renforcer son rôle de prévention routière pour la mise en place de radars pédagogiques, Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Département au titre des travaux de sécurité routière pour financer l'acquisition de radars pédagogiques estimée à 16.197,40 € H.T.

Madame Marie-Claire TARDY : Il s'agit d'un ou plusieurs radars pédagogiques ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : En fonction du montant, ce sera deux.

Madame Marie-Claire TARDY : Jusqu'à présent la commune en dispose de combien ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : elle en dispose de deux. Si nous pouvons en acheter trois, nous en achèterons trois.

Madame Marie-Claire TARDY : Et la mutualisation avec Bouc Bel Air elle existe toujours ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Il s'agit du cinémomètre.

Madame Marie-Claire TARDY : Pas du radar ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Le cinémomètre, c'est le radar. Là, ce sont des radars pédagogiques. Ça annonce la vitesse, c'est tout.

Madame Marie-Claire TARDY : Aujourd'hui, nous en avons deux, on passerait à quatre sur la commune ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Cinq, six, si c'est possible.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous les mettez en permanence ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : En fonction des besoins, de la sécurité et des lieux.

Madame Marie-Claire TARDY : Aujourd'hui, ils sont en permanence sur la commune ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Pour l'instant, c'est en fonction des demandes des administrés. Je reçois des personnes qui signalent des vitesses excessives sur certains lieux, notamment la route de Gardanne où il a été installé depuis trois semaines avec une vitesse excessive sur la descente.

Madame Marie-Claire TARDY : Mais pourquoi quatre alors si vous ne les mettez pas en permanence ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Pour la route de Siège, au Putis où les gens se plaignent d'une vitesse excessive dans la descente

Madame Marie-Claire TARDY : Ils peuvent se déplacer ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Oui, ils sont mobiles.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous avez fait le même type d'acquisition ?

Monsieur Gilbert ZUNINO : Oui, sauf qu'ils sont un peu plus modernes avec le petit bonhomme qui sourit ou fait la grimace.

Monsieur Michel KASMAREC : Je pense qu'il faut renforcer le système. Un radar pédagogique a noté un véhicule à l'avenue du Général de Gaulles à 10 h le matin à 92 km/h. Je pense qu'il faut faire de la prévention au maximum.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2-19 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) -EXERCICE 2015 - :

Monsieur Jérémy PASTORE : Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à hauteur de 25% du montant des travaux pour financer le mur d'escalade estimé à 110.330 € H.T.

Monsieur GERARA, le mur d'escalade sera totalement en béton. Vous pourrez vous rapprocher de M. LENZI pour plus de renseignements.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3 - PERSONNEL

3-1 GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Monsieur le Maire : Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

La circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial, nous oblige à augmenter cette gratification qui sera de 508 € par mois au prorata de la durée pour l'étudiant en histoire de l'art.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3-2 TRANSFORMATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET - AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Monsieur le Maire : La délibération concerne l'avancement en grade d'une personne qui est agent de maîtrise principal, compte tenu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, je propose de voter cette délibération. Le coût budgétaire est de 440 € pour 2015.

Madame Marie-Claire TARDY : C'est un agent qui officie dans quel service ?

Monsieur le Maire : Au service technique.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

4 - URBANISME ET TRAVAUX :

4-1 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AA 335 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur Philippe CHANTRAINE :

Monsieur CHANTRAINE explique que Mme Magnan Nicole, propriétaire, propose de vendre au prix de 520 000€ sa parcelle cadastrée AA 335 située route de Mimet d'une superficie de 1 592 m², supportant des locaux commerciaux et un logement ;

Considérant que l'emplacement, à la sortie du village, en continuité des services techniques, est intéressant pour permettre de déplacer ou de réaménager certains services municipaux (police municipale, extension des services techniques...) dans des locaux plus adaptés à leurs missions ;

Considérant l'intérêt de cette acquisition par la Commune pour libérer des locaux vétustes dans l'ancienne mairie, permettant de réaménager le bâtiment en logements locatifs et participant ainsi à la rénovation du centre ancien et à la production de logements sociaux.

Considérant que La Commune a sollicité une estimation de ce bien par France Domaine dont la valeur vénale a été estimée à 520 000€

Considérant que la Commune de Simiane a fait une demande d'achat de ce terrain à la propriétaire, Mme Magnan Nicole ; qui a fait connaître son accord pour vendre ce bien au prix estimé par France Domaine
Le Conseil Municipal décide d'acquérir au prix estimé par France Domaine soit 520 000€ la parcelle cadastrée AA 335, appartenant à Magnan Nicole.

Décide de solliciter le Conseil Régional, le Conseil Départemental au titre du FDAL 2015, et la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre du programme communautaire pluriannuel pour financer cette opération,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Dispense la Commune de rapporter mainlevée d'une inscription hypothécaire si cela était nécessaire.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

4-2 OBJET : ADHESION AU SIBAM POUR LA GESTION DES RESEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Maire : Nous avons déjà voté pour cette adhésion. La Préfecture nous a demandé de modifier quelques phrases afin d'enlever toute ambiguïté entre le SIPA et le SIBAM.

Monsieur Philippe CHANTRAINE :

Monsieur CHANTRAINE explique que par délibération du 4 décembre 2014, le Conseil Municipal de Simiane Collongue a formulé le vœu d'une adhésion au SIBAM pour les compétences « Production et distribution d'eau potable » et « Gestion de l'assainissement collectif ».

Considérant que les services de l'eau et d'assainissement sont aujourd'hui gérés en délégation au travers de deux contrats avec la Société des Eaux de Marseille qui arrivaient à leur terme le 31 décembre 2014, et ont été prolongés par avenant jusqu'au 31 mars 2015 ;

Considérant que sur le plan technique, l'organisation des services du SIBAM présente des points communs importants avec celle existant au sein de la commune : l'alimentation en eau potable repose sur des achats d'eau en gros à la Société du Canal de Provence et seule la collecte des eaux usées relève de la commune.

En effet, la commune de Simiane Collongue a déjà transféré au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement (SIPA) ses compétences relatives au transfert et au traitement des eaux usées, ainsi que la valorisation des sous-produits issus de la station d'épuration intercommunale. Le périmètre du transfert au SIBAM pour le volet « assainissement » se limitera, donc, à ce qui reste de sa compétence directe, c'est-à-dire le réseau de collecte implanté sur le territoire de la commune. En outre, il existe déjà des liens entre les territoires puisque quelques habitations de la commune de Simiane Collongue sont, pour des raisons d'ordre technique, raccordées au réseau d'eau potable du SIBAM.

Par ailleurs, les installations de ces services ont été jusqu'à présent correctement entretenues. Enfin, l'élargissement du territoire du SIBAM à Simiane Collongue permettrait d'accroître la capacité de mutualisation des moyens humains, matériels et financiers.

Considérant que sur le plan juridique, l'intégration de notre commune aurait pour effet de mettre à notre disposition l'ensemble du patrimoine existant (réseau d'eau potable, réseau de collecte assainissement, ouvrages,...), qui comme rappelé précédemment, sont aujourd'hui en bon état.

Par ailleurs, s'agissant de services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) soumis au principe de l'équilibre financier, elle entraînerait également le transfert au SIBAM de la totalité de l'actif et du passif de chacun des deux services : dettes, subventions, excédents, déficits, restes à réaliser,...

Considérant que sur le plan formel, si l'adhésion d'une nouvelle commune à un syndicat intercommunal existant peut être initiée par une démarche volontaire de celle-ci, elle est toutefois soumise ensuite à l'accord du Comité Syndical ainsi que des communes membres qui se prononcent à la majorité qualifiée sur cette extension de périmètre.

Le Conseil Municipal confirme l'adhésion de la Commune au SIBAM pour les compétences :

- Production et distribution d'eau potable,
- Gestion de l'assainissement collectif : compétence limitée au réseau de collecte implanté sur le territoire de la Commune, considérant que les compétences relatives au transfert et au traitement des eaux usées restent gérées par le SIPA conformément à ses statuts.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Christian ARNAUD : Il faudrait qu'il soit précisé ce qui a été dit tout à l'heure sur la gestion des investissements dans le transfert

Monsieur le Maire : C'est marqué dans les travaux à venir. C'est simplement de bien préciser, à la demande de la Préfecture, en limite communale afin qu'il n'y ait pas d'interférence avec le SIPA.

Monsieur Christian ARNAUD : Est-ce que le SIBAM est soluble dans la Métropole ?

Monsieur le Maire : C'est la grande question. On ne sait pas. A priori, il y aurait des chances qu'il ne soit pas soluble, c'est ce qui nous a intéressés. Nous n'avons pas souhaité continuer avec une DSP. Donc, forcément, dans le cadre de la Métropole si c'est soluble, nous aurons une DSP.

Monsieur Christian ARNAUD : Pourquoi forcément ? Ce qui était en DSP restait en DSP et ce qui était en régie restait en régie.

Monsieur le Maire : A priori, la Préfecture n'a pas pu trancher. Au niveau juridique, c'est une chose qui risque de rester au SIBAM, d'autres avis disent qu'il sera soluble

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

4-3 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DES BOUCHES DU RHONE : SIEGE DU SMED 13 :

Monsieur Michel BOISRAMÉ : Le 04 Mars 2015, lors de l'Assemblée le Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône s'est réuni pour se prononcer à l'unanimité sur une modification de ses statuts.

Cette modification porte sur l'article 10, il s'agit du transfert du siège du syndicat au 1, Avenue Marco Polo, CS 20100 – 13141 MIRAMAS CEDEX –

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

5 - CULTURE :

5-1 NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES A LA LOCATION DE LA SALLE DU DOMAINE DES MARRES :

Monsieur le Maire : Un amendement a été déposé par Monsieur Bruno GERARA. Nous devons voter. Nous avons étudié ce document. Nous avons prévu la possibilité de mettre 1€ symbolique suivant le type d'association.

Vote de l'amendement de Monsieur Bruno GERARA :

Pour : 6

Contre : 22

Abstention : 0

Madame Isabelle CAUET : Le Conseil Municipal décide de voter les nouveaux tarifs comme suit :

Article 1 :

	Tarif actuel	Nouveau tarif
Associations simianaises	300€	250€
Particuliers Simianais	300 €	350 €
Associations et particuliers hors simianais	2000€	2000€
Tarif préférentiel : pour les agents de la collectivité, 1 fois par an et par agent.	0€	150€

Article 2 :

La salle pourra être mise à disposition des Associations Loi 1901 à but non lucratif dont le siège social est sur Simiane Collongue et à titre exceptionnel des particuliers résidant sur la Commune à l'euro symbolique sur demande écrite et motivée soumise à décision expresse du Maire.

Monsieur Bruno GERARA : Ce qui différencie notre amendement par rapport à votre écriture réside sur l'Article 2. Les associations humanitaires, si vous voulez, ce n'est pas le bon terme qui a été utilisé. C'était pour différencier par exemple « FLO », « ASM 17 » et la Croix Rouge d'une autre association.

Monsieur le Maire : J'avais bien compris. L'article 2 peut répondre à ça.

Monsieur Bruno GERARA : La seule chose qui nous gêne dans l'article 2 et qui n'existait pas au préalable c'est l'euro symbolique pour les particuliers. Autour de cette table, nous avons tous des mandats politiques, nous connaissons tous cette problématique et nous sommes toujours soumis à la mauvaise conscience qui va dire vous avez loué la salle pour l'euro symbolique à telle ou telle personne, c'est une forme de clientélisme, c'est pour faire plaisir, c'est pour avoir des voix et c'est pour cela que nous l'avons enlevé dans le cadre de l'amendement que nous avons fait. C'était uniquement pour ça. Ça dégageait le Maire actuel et les Maires à venir et les autres élus de cette mauvaise presse.

Monsieur le Maire : Je comprends tout à fait ce que vous venez d'exprimer et je suis entièrement d'accord. Par contre, il peut y avoir des choses très particulières et nous nous devons de mettre à disposition la salle. Il y a déjà, par exemple, ce cas de figure où il y a eu, auparavant, la gratuité. La gratuité pour un contribuable d'un local municipal est interdite par la loi. L'euro symbolique oui.

Monsieur Bruno GERARA : Pour les particuliers, c'est toujours gênant, car il y aura un arbitraire.

Monsieur le Maire : Je rappelle que dans votre amendement, il y avait les tarifs pour les agents municipaux à zéro euro. Ce sont des particuliers, je le rappelle.

Madame Marie-Claire TARDY : Nous sommes contre les augmentations de tarif pour les particuliers. Nous voterons contre. Nous sommes contre le principe de proposer que le Maire puisse à titre exceptionnel accorder à des particuliers uniquement l'euro symbolique.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous êtes contre la baisse de tarif pour les associations simianaises ?

Madame Marie-Claire TARDY : Nous ne sommes pas contre l'intégralité, vous le savez

Monsieur le Maire : Nous passons au vote.

Pour : 22

Contre : 6

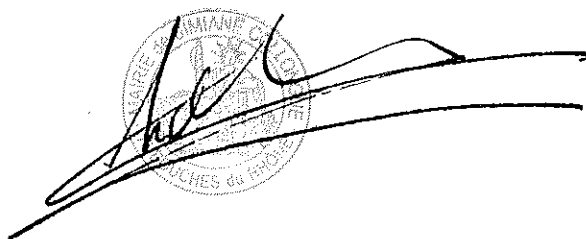
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est terminé. La séance est levée à 20H35. Je remercie l'assistance.

La Secrétaire de Séance
Sylvie YEROUNIAN



Le Maire
Philippe ARDHUIN



The official stamp is circular and contains the text: "MAYOR OF SIMIANE" at the top and "MUNICIPALITY OF SIMIANE" at the bottom. The signature is written over the stamp.